

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Azoug, M. Blanchet, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 10-02 du 16 octobre 2025

AVENANT PORTANT PROLONGATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (SDAVS) POUR LES ANNÉES 2025-2026

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°11-01 en date du 7 avril 2016 approuvant le schéma départemental de l'animation de la vie sociale 2016-2019,

Vu sa délibération n° 11-06 en date du 27 mai 2021 approuvant le schéma départemental de l'animation de la vie sociale 2020-2024,

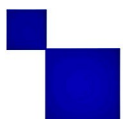
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant portant prolongation du Schéma départemental d'animation de la vie sociale (SDAVS) pour les années 2025-2026, dont le projet est ci-annexé ;

- APPROUVE la participation du Département à la mise en œuvre des objectifs définis dans le SDAVS et notamment le développement des coopérations et du partenariat entre les signataires de ce schéma ;

- APPROUVE la participation du Département aux travaux du comité de pilotage chargé du suivi des actions retenues comme prioritaires par les signataires du SDAVS ;



- CHARGE Monsieur le Président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.